



Casier judiciaire pour demande de naturalisation

Par **Khadija 26**, le **24/07/2009** à **11:56**

Bonjour,

Je séjourne en France cela fait bientôt six ans, au début étudiante puis ingénieur depuis 2005, j'ai maintenant un mari français, je compte déposer mon dossier de naturalisation bientôt, il demande un casier judiciaire délivré par le pays d'origine pour les résidents de moins de dix ans en France, j'ai fait ma demande par internet à Nantes qui me l'a envoyé par courrier, est-ce que c'est suffisant ou il faut que je demande un autre document à mon pays d'origine.

Par avance merci pour vos éclaircissements.

Par **anais16**, le **24/07/2009** à **17:07**

Bonjour,

si cela est passé par Nantes alors ça devrait suffire puisque Nantes authentifie les documents.

Par **aminovsky**, le **15/11/2009** à **08:44**

Bonjour,

Je suis dans le même cas que vous, et j'aurais aimé savoir si le papier délivré par Nantes a

été finalement accepté par le tribunal ou la préfecture.

Cordialement,

Al

Par **benedi16**, le **10/12/2009** à **22:40**

Bonjour excusez moi j'aimerais vous répondre sur ce fameux casier , il vous faut celui de votre pays aussi (j'ai déposée mon dossier)
merci

Par **brahim62**, le **17/12/2009** à **14:38**

je confirme il faut obligatoirement le casier judiciaire délivré par l'Algérie

j'ai déjà déposé un dossier de naturalisation

Par **maidou33**, le **21/03/2011** à **15:24**

Bonjour,

Je suis exactement dans ton cas, je suis en dernière année d'études et je me demandais s il fallait l extrait de naissance de mon pays (Tunisie) sachant que j'ai vécu aussi aux EMIRATS DES ARABES UNIS?

Est ce qu il faut les trois ou juste le francais et le tunisien?

Merci d'avancee